



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

VILLE DE MONTAUBAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE
Séance du 17 avril 2019

N°35/04/2019 : DEMANDE D'ADHESION DE LA COMMUNE DE BARRY D'ISLEMADE AU GRAND MONTAUBAN COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi 17 avril à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 11 avril 2019.

Présents : 36

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Pierre Antoine LEVI, Sophie LARAN, Thierry DEVILLE, Laurence PAGES, Marie-Claude BERLY, Maxime BERAUDO, Bernard PECOU, Véronique LAGARRIGUE, Clarisse HEULLAND, Philippe FRANCOIS, Jean Martial DEJEAN, Monique VALAT, Georges DARUL, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Vally CENTOMO, N'Guessan, Jean TEKPRI, Jean GARROCQ, Colette HARLE, Jean-Michel MUSCATELLI, Nicole ROUSSEL, Philippe FASAN, Nadia CHEKLIT, Denis JUGUERA, Aurélie BURATTI, Jean-François GARRIGUES, Laura NICOLAS, Quentin SUCAU, José GONZALEZ, Jeannine MEIGNAN, Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAULT, Arnaud HILION, Marie-Dominique BAGUR, Thierry VIALLO

Représentés : 8

Mesdames, Messieurs Alain CRIVELLA à Pierre Antoine LEVI, Christian PEREZ à Jean Martial DEJEAN, Danielle AMOUROUX à Annie GUILLOT, Angèle LOUCHART à Marie-Claude BERLY, Jean Luc BUDOIA à Clarisse HEULLAND, Ambre LOPEZ à Laura NICOLAS, Arnaud GUITARD à José GONZALEZ, Gaël TABARLY à Arnaud HILION

Absent : 1

Madame, Monsieur Carole DUNET-SCHUMANN

Madame Brigitte BAREGES donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 7 février 2019, le Conseil Municipal de la commune de Barry d'Islemade a demandé son adhésion au Grand Montauban Communauté d'Agglomération.

Par délibération en date du 10 avril 2019, le conseil communautaire du Grand Montauban Communauté d'Agglomération a pris acte de la demande d'adhésion de la commune de Barry d'Islemade, mais a souhaité reporter la procédure d'adhésion après les échéances électorales municipales de 2020.

En effet, par courrier en date du 25 février 2019, en réponse à la demande de la commune de Barry d'Islemade, le Préfet a indiqué la procédure à suivre, d'une part, pour le retrait de Barry d'Islemade de la Communauté de Communes Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain et d'autre part, pour son intégration au Grand Montauban Communauté d'Agglomération.

Il rappelle en effet, que préalablement à l'enclenchement de la procédure d'adhésion au GMCA, la commune de Barry d'Islemade doit obtenir l'autorisation de se retirer de la Communauté de Communes Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain auprès de cette dernière.

Monsieur le Préfet conclut en soulignant « *que le délai restant à courir paraît extrêmement contraint pour conduire une instruction régulière et sereine de la demande* ».

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- prendre acte de la position du Grand Montauban Communauté d'Agglomération, qui souhaite pour les raisons rappelées ci-dessus, reporter l'adhésion après les échéances électorales de 2020,
- confirmer la non-opposition de la commune de Montauban à cette adhésion.

Après délibération du Conseil Municipal, la proposition ci-dessus est :

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

18 AVR. 2019

De sa publication et/ou affichage le :

18 AVR. 2019

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 17 avril 2019

Le Maire,

Brigitte BAREGES

